

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 8 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-neuvième session

Centre International de Conférences, Genève (Suisse), 3 - 7 juillet 2006

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

RAPPEL DES FAITS

1. Conformément à l'Article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat soumet une estimation des dépenses fondée sur le programme de travail proposé de la Commission et de ses organes subsidiaires, en même temps que des renseignements sur les dépenses de la période financière précédente. L'estimation des dépenses inclut les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires créés en vertu des Articles X.1(a) et X.1(b)(ii), ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au Programme et d'autres dépenses engagées au titre des services au personnel. Le présent document fournit des renseignements sur les dépenses de l'exercice budgétaire (2004-2005). Il fournit aussi des informations mises à jour sur le budget de la période en cours (2006-2007), pour lequel des estimations avaient été présentées et notées lors de la vingt-huitième session de la Commission¹.

2. On notera que pour ce qui est des dispositions budgétaires et comptables, depuis 2002-2003, le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires est géré dans le cadre du Programme ordinaire de la FAO en tant qu'entité 221P2, la contribution de l'OMS au Programme étant considérée comme recette externe. À la suite de l'adoption de la Résolution 6/2005 par la trente-troisième session de la Conférence de la FAO (novembre 2005)², une nouvelle structure par chapitre a été introduite dans le Programme de travail et budget de la FAO, en vertu de laquelle l'entité 221P2 est devenue l'entité 2DP03. Conformément à cette résolution, la Division de la FAO qui accueille le Secrétariat du Codex a pris le nom de Division de la nutrition et de la protection des consommateurs et est devenue partie intégrante du Département de l'agriculture, de la biosécurité, de la nutrition et de la protection des consommateurs le 1^{er} janvier 2006.

¹ ALINORM 05/28/9; ALINORM 05/28/41 par. 105-111.

² Rapport de la Conférence de la FAO (C 2005/REP) (http://www.fao.org/unfao/bodies/conf/c2005/c2005_en.htm).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion du Codex sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.codexalimentarius.net

BUDGET ET DÉPENSES POUR 2004-2005

3. Les ressources de l'exercice 2004-2005 provenaient de la contribution de la FAO au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius), comme indiqué sous l'entité de programme 221P2 du Programme de travail et budget 2004-05 et de la contribution de l'OMS pour la même période. Le tableau 1 (annexe) présente les ressources et les dépenses pour l'exercice biennal 2004-2005.

4. Outre sa contribution au titre de son budget ordinaire, l'OMS assume le coût d'un de ses fonctionnaires affecté au Secrétariat du Codex en qualité de fonctionnaire principal chargé des normes alimentaires depuis février 2005. La FAO bénéficie également du détachement de deux administrateurs affectés au Secrétariat du Codex en qualité de chargés des normes alimentaires.

BUDGET POUR 2006-2007

5. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007 a été présenté à la vingt-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2005)³. Le budget envisagé repose sur le scénario de croissance réelle zéro (CRZ) de la FAO.

6. La Conférence de la FAO a tenu sa trente-troisième session en novembre 2005 et a examiné plusieurs scénarios budgétaires pour l'exercice 2006-2007, dont la croissance nominale zéro (CNZ), la croissance réelle zéro (CRZ), la croissance réelle (CR) et la croissance réelle plus élevée (CR+), ainsi que les propositions de réformes de l'Organisation du Directeur général⁴. La Conférence de la FAO a approuvé un budget global de 765,7 millions de dollars EU, légèrement supérieur au scénario de croissance nominale zéro avec une croissance nominale de 16,6 millions de dollars EU par rapport à l'exercice 2004-2005. Sur cette augmentation, 10,6 millions de dollars EU seraient nécessaires pour couvrir la hausse des dépenses de sécurité de la FAO. Les 6 millions de dollars restants devraient servir à couvrir en partie la hausse prévue des coûts, de 44,6 millions de dollars, nécessaire pour maintenir le même niveau d'activité qu'au cours de l'exercice 2004-2005. Il s'ensuivrait une réduction réelle du budget de 38,6 millions de dollars EU (soit 5,2 pour cent) qui devrait être compensée par une amélioration de l'efficacité et des réductions d'activités. La Conférence a demandé au Directeur général de faire des propositions pour ajuster le Programme de travail approuvé, compte tenu des priorités définies par le Conseil et la Conférence, ainsi que des critères pour la fixation des priorités initialement établis par le Conseil à sa cent dixième session et revus par le Comité du Programme à sa quatre-vingt neuvième session, et de les soumettre aux prochaines sessions du Comité du Programme et du Comité financier et à leur prochaine Réunion conjointe pour approbation.

7. À sa cinquante-septième session, qui s'est tenue à Rome en décembre 2005, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, a été informé de la situation budgétaire concernant l'exercice 2004-2005, ainsi que des décisions prises par la Conférence de la FAO à sa trente-troisième session. Le Comité a exprimé son vif désir de maintenir toutes les réunions du Codex prévues pour le prochain exercice. Le Comité exécutif a décidé d'inviter tous les membres du Codex à s'entendre avec les représentants de leurs pays siégeant aux organes directeurs de la FAO et de l'OMS de manière à exprimer leur soutien au maintien du budget du Codex et des activités apparentées au niveau de celui de l'exercice 2004-2005, dans le cadre des rubriques budgétaires pertinentes des organisations mères⁵.

8. Conformément à la résolution 7/2005 de la Conférence de la FAO sur les ouvertures de crédits pour 2006-2007, le Secrétariat de l'Organisation a établi des propositions de budget révisées pour l'exercice concerné, en s'appuyant sur les priorités exprimées par le Conseil et par la Conférence, ainsi que sur les critères de fixation des priorités initialement établis par le Conseil et revus par le Comité du Programme⁶. À leur Réunion conjointe de mai 2006, le Comité financier et le Comité du Programme de la FAO ont approuvé un Programme de travail et budget (PTB) révisé 2006-2007 qui prévoyait 6 932 000 dollars EU pour l'entité de programme 2DPO3 (Codex). La contribution de la FAO au programme du Codex dans le PTB révisé 2006-2007 s'élève à 5 707 000 dollars EU, alors que la contribution de l'OMS se monte à 1 225 000 dollars EU. Les contributions de

³ ALINORM 05/28/9 par. 8-10 et tableau 1.

⁴ C 2005/3 (Programme de travail et budget 2006-2007); C 2005/3 Corr. 1 (Programme de travail et budget 2006-2007- Corrigendum); C 2005/3-Sup.1 (Supplément au Programme de travail et budget du Directeur général 2006-07).

⁵ ALINORM 06/29/3 par. 40-51.

⁶ Programme de travail et budget révisé 2004-05 (Document PC 95/3 - FC 113/14).

l'OMS et de la FAO au Codex sont couvertes par leurs budgets ordinaires respectifs, conformément aux dispositions de l'Article 9 des Statuts de la Commission du Codex Alimentarius.

9. Il convient d'attirer l'attention sur le nouveau processus de facturation interne relatif à la distribution et au stockage des documents à la FAO, mis en place depuis janvier 2006. Le budget du Codex devra supporter un accroissement des dépenses de facturation interne pouvant atteindre 400 000 dollars EU, dépenses qui étaient financées par le Département de l'administration et des finances jusqu'à l'exercice 2004-2005. L'écart recettes/dépenses qui en résulte correspond à 12 pour cent des ressources hors personnel.

10. Le tableau 2 (annexe) résume les propositions initiales de budget du Codex présentées à la vingt-huitième session de la Commission et le PTB révisé final 2006-07. La différence entre les propositions et le budget final est due principalement au budget approuvé de la FAO, fixé à un niveau légèrement supérieur à la CNZ (contrairement à la CRZ), comme expliqué ci-dessus.

Réduction d'activités et mesures d'économies pour 2006-2007

11. Compte tenu de la situation budgétaire décrite ci-dessus, diverses réductions d'activités et mesures d'économies doivent être mises en place pour faire face aux réductions de crédits prévues pour l'exercice 2006-2007.

12. La distribution des documents du Codex en copie papier (documents de travail, rapports, lettres circulaires) aux observateurs a été supprimée à partir du 31 janvier 2006. La distribution des documents de travail en copie papier à tous les Services centraux de liaison avec le Codex a cessé depuis mars 2006. La distribution des lettres circulaires et des rapports des sessions du Codex sera supprimée pour tous les Services centraux de liaison, après la vingt-neuvième session de la Commission. Dans l'attente de consultations supplémentaires avec l'unité de la FAO chargée du protocole, la distribution d'invitations officielles imprimées pourrait être remplacée par l'envoi d'invitations scannées par courrier électronique. L'ensemble de ces mesures devrait permettre d'économiser 200 000 dollars EU par exercice.

13. Pour ce qui est de la publication du *Codex Alimentarius*, un nombre réduit de publications en copie papier sera imprimé et distribué. La publication des volumes du Codex en format A4 a été abandonnée et remplacée par un CD-ROM du Codex qui paraîtra à intervalles réguliers. Le nombre d'exemplaires expédiés gratuitement aux Services centraux de liaison avec le Codex sera réduit et l'impression sur place et à la demande sera encouragée. La communication entre le Secrétariat du Codex, les Services centraux de liaison avec le Codex et les observateurs sera centrée sur les services offerts par le site web du Codex, ainsi que sur les listes de distribution électroniques et le serveur FTP. L'ensemble de ces mesures devrait entraîner une réduction des dépenses de 130 000 dollars EU par exercice.

14. En outre, il est prévu de réduire les dépenses pour l'exercice en cours grâce à:

- l'élimination d'une session du Comité exécutif (prévue en décembre 2006) – 100 000 dollars EU;
- la suspension de la production de documents de travail dans l'une des langues de la Commission pour une session de la Commission et une session du Comité de coordination (les services d'interprétation en cours de session, ainsi que la traduction du rapport de la Commission seront maintenus)⁷ – 50 000 dollars EU par langue.

15. La Commission est invitée à prendre note des informations fournies ci-dessus et à approuver les réductions d'activités et les mesures d'économie qu'elle jugera appropriées.

⁷ À sa vingt-troisième session, la Commission est convenue que dans une première étape et en fonction des ressources disponibles, à partir de l'exercice 2000/2001 les futures sessions de la Commission du Codex Alimentarius, du Comité exécutif et des Comités régionaux de coordination, selon le cas, seraient tenues en arabe, anglais, chinois, espagnol et français et que les documents de travail et les rapports de ces sessions, le Manuel de procédure, les documents d'information et les textes finals du Codex seraient disponibles dans ces cinq langues (ALINORM 99/37 par. 232).

Considérations d'ordre programmatique au-delà de l'exercice 2006-2007

16. Depuis que la Commission du Codex Alimentarius a été reconnue par les accords de l'OMC comme l'organisme international de normalisation, la demande et les attentes des États membres vis-à-vis du Codex ont considérablement augmenté. Le nombre des sessions du Codex au cours d'un exercice en témoigne: inférieur à vingt-cinq jusqu'en 1995, il a atteint en 2002-2003 le niveau record de quarante et une réunions. Les ressources hors personnel du budget du Codex ont augmenté au cours de l'exercice 2004-2005 pour tenir compte des sessions annuelles de la Commission et des sessions bisannuelles du Comité exécutif. Toutefois, pour ce qui est des ressources en personnel, le nombre de fonctionnaires affectés au Secrétariat du Codex et financés par le budget ordinaire n'a progressé que de cinq à six en 1997 et de six à sept en 2005. Qui plus est, ces ressources en personnel sont utilisées au maximum afin d'appuyer, notamment, l'examen critique récemment introduit et les autres rôles de gestion du Comité exécutif.

17. Le niveau actuel de financement du Secrétariat du Codex représente le minimum nécessaire au fonctionnement de base du Programme du Codex, tant pour les ressources en personnel que hors personnel. Compte tenu de la situation financière actuelle de l'ensemble du système des Nations Unies et des processus antérieurs qui ont permis d'établir le budget du Codex pour les exercices 2004-2005 et 2006-2007 en particulier, le niveau du budget du Codex pour l'exercice 2008-2009 reste incertain. Dans l'ensemble, la situation budgétaire pourrait être similaire, ou même plus grave, en ce qui concerne la fourniture d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS, ce qui aurait une forte incidence sur le programme de travail du Codex.

18. Dans cette perspective, la Commission pourra souhaiter examiner des options/scénarios ayant une incidence différente sur la rapidité et l'efficacité du système du Codex dans son ensemble. Les options disponibles dépendront bien sûr du niveau de financement du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires au cours du prochain exercice, ainsi que de l'effet des mesures prises pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts. Afin d'atténuer les risques pour la mise en oeuvre du programme du Codex, la Commission pourrait envisager de réduire le nombre des réunions du Codex, notamment de la Commission et du Comité exécutif, à partir de l'exercice 2008-2009. Dans ce contexte, il est rappelé qu'à sa vingt-sixième session (2003) la Commission, en adoptant une approche systémique de son travail, avait décidé qu'à chacune de ses sessions, elle déciderait des dates de la session suivante et des grandes lignes de l'ordre du jour afin d'assurer un juste équilibre entre les questions relatives aux normes et les questions d'orientation générale des travaux, en tenant compte des ressources disponibles en vue d'une participation pertinente⁸.

19. Une session de la Commission du Codex doit être préparée au moins un an à l'avance. Lorsque le niveau définitif du budget du Codex 2008-2009 sera connu, la préparation de la session de la Commission qui se tiendra en juillet 2008 sera pratiquement terminée. À ce stade, la Commission pourra donc seulement décider d'éliminer la session de la seconde année de l'exercice (2009) si elle souhaite réduire la fréquence de ses sessions. En pratique, il vaudrait mieux conserver la session de 2009 plutôt que celle de 2008, car la Commission serait alors mieux en mesure d'examiner son plan de travail pour l'exercice suivant. Autrement dit, il est recommandé que la Commission maintienne sa session des années impaires et envisage la suppression de la session des années paires.

20. La réduction du nombre des sessions de la Commission de deux à une par exercice devrait, en principe, permettre d'économiser approximativement 350 000 dollars EU (aux coûts de 2006-2007) que l'on pourrait affecter à d'autres activités, pourvu que les crédits pour 2008-2009 soient maintenus à un niveau similaire au budget de 2006-2007, en termes réels. De même, la réduction du nombre de sessions du Comité exécutif de quatre à trois au cours d'un exercice pourrait se traduire par une économie de 100 000 dollars EU supplémentaires. Cette réaffectation des fonds permettrait d'augmenter les ressources en personnel du Secrétariat du Codex (création possible de deux nouveaux postes) en vue, notamment, de renforcer ses capacités d'information et de communication. Cela permettrait aussi de réduire la vulnérabilité du budget du Codex vis-à-vis d'une réduction non prévue, mais potentiellement inévitable, de ses recettes⁹. L'élargissement de la

⁸ ALINORM 03/41 par. 150; voir aussi ALINORM 06/29/9B par. 5-10.

⁹ Récemment des écarts occasionnels entre les recettes et les dépenses dans le budget du Codex (par exemple, coûts de l'évaluation du Codex en 2002) ont pu être compensés en supprimant ou reportant les publications en copie papier. À partir de l'exercice 2006-2007 le budget du Codex n'aura plus cette flexibilité, la plupart des documents imprimés ayant été remplacés par la distribution ou la publication électronique des documents.

couverture linguistique de la Commission (c'est-à-dire l'adjonction d'une nouvelle langue aux langues de travail de la Commission, la traduction des nouvelles normes révisées du Codex dans des langues autres que l'anglais, l'espagnol et le français) pourrait aussi être pris en considération. On pourrait également envisager plusieurs autres options.

21. Si la Commission le souhaite, le Secrétariat du Codex, en coopération avec les Secrétariats de la FAO et de l'OMS, examinera plusieurs options et étudiera leurs répercussions sur le travail du Codex. Afin de faciliter les débats sur ce sujet à sa trentième session, la Commission pourra souhaiter demander au Secrétariat d'envisager de préparer plusieurs scénarios différents pour la planification des sessions du Codex en 2008-2009, en tenant compte d'un niveau de budget plausible pour le prochain exercice.

22. La Commission est invitée à donner son point de vue et des orientations sur les propositions susmentionnées.

ANNEXE

TABLEAUX RELATIFS AU BUDGET ET AUX DÉPENSES

Tableau 1: Budget et dépenses 2004-2005 – Comptes regroupés (en milliers de dollars EU)

Description du compte	Budget ¹⁰	Dépenses
Contribution de la FAO	5 734 (82,4%)	5 412 (81,5%)
Contribution de l'OMS	1 225 (17,6%)	1 225 (18,5%)
RECETTES TOTALES	6 959 (100%)	6 637 (100%)
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	2 033 [29,2%]	1 762 [26,5%]
Traitement des agents des services généraux	950 [13,7%]	901 [13,6%]
Dépenses de personnel	2 983 (42,9%)	2 663 (40,1%)
Autres ressources humaines ¹¹	685 [9,8%]	978 [14,7%]
Dépenses générales ¹²	86 [1,2%]	189 [2,8%]
Matériel durable ¹³	101 [1,5%]	140 [2,1%]
Services de la FAO (facturation interne) ¹⁴	2 433 [35%]	2 018 [30,4%]
Frais de voyage	671 [9,6%]	649 [9,8%]
Autres dépenses	3 976 (57,1%)	3 974 (59,9%)
TOTAL COÛTS ESTIMÉS	6 959 (100%)	6 637 (100%)

¹⁰ Programme de travail ajusté 2004/2005 approuvé, comme présenté dans le document ALINORM 04/27/10, tableau 2.

¹¹ Soit consultants, personnel contractuel et heures supplémentaires.

¹² Inclut le petit matériel et les dépenses générales de fonctionnement, les frais généraux et les frais d'hospitalité.

¹³ Inclut le matériel informatique et le mobilier.

¹⁴ Inclut le personnel temporaire, la traduction, l'interprétation et l'impression, assurés par les unités compétentes du Siège de la FAO.

Tableau 2. Budget du Codex 2006-2007 (en milliers de dollars EU)

Description du compte	Propositions de budget initial à la 28e session de la Commission du Codex ¹⁵	PTB révisé 2006-2007
Contribution de la FAO	5 722 (82,4%)	5 707 (82,3%)
Contribution de l'OMS	1 225 (17,6%)	1 225 (17,7%)
RECETTES TOTALES	6 947 (100%)	6 932 (100%)
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	2 129 [30,6%]	2 161 [31,2%]
Traitements des agents des services généraux	988 [14,2%]	986 [14,2%]
Dépenses de personnel	3 117 (44,9%)	3 147 (45,4%)
Autres ressources humaines	531 [7,6%]	471 [6,8%]
Dépenses générales	270 [3,9%]	225 [3,2%]
Matériel durable	111 [1,6%]	113 [1,6%]
Service de la FAO (facturation interne)	2 227 [32,1%]	2 279 [32,9%]
Frais de voyage	691 [9,9%]	697 [10,1%]
Autres dépenses	3 830 (55,1%)	3 785 (54,6%)
TOTAL COÛTS ESTIMÉS	6 947 (100%)	6 932 (100%)

¹⁵ Programme de travail 2006-2007, scénario CRZ, présenté dans le document ALINORM 05/28/9, tableau 1.